

Les premières soumissions pour ces travaux furent demandées par les Commissaires du havre, en mai 1882. Larkin, Connolly et Cie ne soumissionnèrent pas, parce que, comme Murphy le dit, Thomas McGreevy lui conseilla de ne pas montrer leurs cartes, et l'avertit que les premières soumissions ne seraient pas ouvertes. De fait, ces premières soumissions ne furent pas ouvertes ; et sur une motion faite par Thomas McGreevy, il fut résolu de demander de nouvelles soumissions, qui seraient reçues jusqu'au 4 juillet. On prétextait qu'il était à désirer que la profondeur du bassin fût portée à 26 pieds. On n'a jamais atteint cette profondeur. Il fut envoyé six soumissions. La plus basse était celle de Fradet et Miller qui faisait un total de \$98,450 ; puis venait celle d'Askwith, formant \$128,860 ; la troisième, en suivant le même ordre, était celle de Beaucage, qui en réalité était une soumission de Larkin, Connolly et Cie, préparée par M. Robert McGreevy, et se montait à \$131,267 ; la soumission de Larkin, Connolly et Cie sous leurs noms était de \$138,845, soit de dix mille piastres plus élevée que celle d'Askwith.

Le 10 juillet, les Commissaires du havre requièrent de Fradet et Miller un dépôt de \$10,000, à effectuer avant trois heures de l'après-midi du 12 du même mois. Ces entrepreneurs furent aussi notifiés qu'ils auraient à commencer les travaux le 1er août alors prochain, pour les terminer le 1er novembre 1883. Fradet et Miller protestèrent contre cette nouvelle condition et le peu de temps qui leur était donné—environ 24 heures—et ils durent renoncer à l'entreprise.

L'ingénieur résident, Pilkington, fit rapport à la Commission du havre que leur soumission était trop basse, et que par prudence et pour faire diligence, elle devait être rejetée.

Le 12 juillet, Beaucage retira sa soumission. Le 18 juillet, Askwith fit son dépôt de \$10,000, et demanda qu'on lui accordât deux semaines après la ratification du marché pour avoir sur les lieux le matériel nécessaire. Dans un post-scriptum de cette lettre, il demanda aussi un délai d'une semaine avant de se lier, c'est-à-dire avant de signer le contrat, parce qu'il venait d'apprendre que les dragueurs des lacs ne pouvaient pas être adaptés aux travaux en marée. Le 20 juillet, les Commissaires lui répondirent qu'ils lui donnaient 24 heures pour se décider, et que s'ils ne recevaient pas de réponse dans ce laps de temps, ils lui renverraient son chèque.

Ne pouvant avoir tout son outillage pour le premier du mois, Askwith retira sa soumission le 24 juillet. Toutes les plus basses soumissions étant ainsi retirées, celle de Larkin, Connolly et Cie fut acceptée, et le contrat pour ces travaux fut passé avec eux le 25 septembre 1882. De fait, ils n'avaient ni dragueurs ni matériel pour commencer les travaux, et ils ne furent pas tenus de les commencer avant le printemps de l'année suivante. On se relâcha pour eux des conditions relatives au temps qu'on avait rigoureusement imposées à Askwith. Le 27 juillet, les Commissaires du havre transmirent les soumissions et leur acceptation de celle de Larkin, Connolly et Cie au ministre des Travaux Publics pour être approuvées par le Gouverneur en conseil, et le 21 du même mois, le ministre écrivit lui-même au secrétaire des Commissaires, pour savoir s'ils "avaient lieu de croire que les soumissions reçues, qui étaient plus basses que celle à laquelle ils avaient donné la préférence, avaient été faites de bonne foi, et qu'il n'y avait pas eu de collusion quant à leur retrait," à quoi les Commissaires répondirent "qu'ils ne jugeaient pas nécessaire de se défendre contre le soupçon d'avoir eu connaissance d'une collusion entre les soumissionnaires." Finalement, le 21 août, le contrat fut ratifié par le Gouverneur en conseil sur l'avis du ministre. Ce contrat, qui devait prendre fin le 1er novembre 1884, n'en fut pas moins continué jusqu'à la fin de la saison de 1886. Les quantités mentionnées dans le contrat comme devant être extraites se montaient à 423,500 verges ; les entrepreneurs ont été payés pour 1,877,859 verges.

Dans l'été de 1885, le crédit voté par le parlement étant épuisé, les Commissaires du havre notifièrent du fait les entrepreneurs et le ministre des Travaux Publics, et le 21 août (page 974) le ministre des Travaux Publics écrivit aux Commissaires qu'une entente s'était faite entre M. Thomas McGreevy et lui, et qu'il consentait à la dépense de \$50,000 à condition que les entrepreneurs ne demanderaient pas à être payés avant que les deniers fussent votés par le parlement. Les travaux, après cette lettre, furent continués aux prix et aux conditions du contrat de 1882.